cartée par

ement de

n le 12, armée est

qui avoit s disposi-

i en a imle canon; oit l'ordre

vec deux champ de d'Evreux, quelques uve assez ceile qui

aux-Bleds

a bientôt

natin d s

iter de la

me de la

des re-

nner fon

s par les

ger, ont

du plan.

itéret au

e pour la

à rendre

2 heures.

rendra,

uoiqu'en

il a tout

ns le se-

du né-

nt celles

en rap-

ux com-

mais ce

n. Cha-

s, celui

a laisse

général

iffion. Il

quelque

expole à la tête LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NCUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGERES.

Du MERCREDI 17 Juillet 1793, l'an 2e, de la République.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement eue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, nº. 1499. près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen Fontanille, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1er. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

De Germersheim, à 4 lieues de Spire, le 5 juillet.

(Extrait du Courier de Strasbourg).

Deputs quelques jours, nous voyons les François en grand nombre, formant une ligne devant Rulsheim, Herkheim & Hoerdt, jusqu'à Landaw. Ils établissent des fortifications, batteries, &c. Hier, les généraux Wurmser & Kospoth firent la vision locale de tous nos environs. Le soir, l'ordre sut donné de démolir toutes les maisons, cabanes, &c. devant cette ville, ainsi que de couper les arbres, les haies, &c. Cette opération a déjà commencé. Ces préliminaires nous annoncent des seques tragiques, dont nous serons les spectateurs, & peut-être les victimes.

FRANCE.

De Paris , le 17 juillet.

La flotte espagnole, après avoir repris les ifles de Saint-Pierre & de Saint-Antioche, a remis à la voile, & est arrivée à Gênes. Les petites puissances d'Italie, qui avoient jusqu'alors paru adopter le système de neutralité, l'ont abandonné à l'apparition de la flotte espagnole.

Des malveillans ont fait courir le bruit que la peste étoit à l'hôpital. Les médecins viennent de déclarer dans un rapport, que, malgré les chaleurs excessives, il ne regne aucune maladie contagieuse.

On ignore si Condé a été obligé de se rendre, comme le saisoit craindre le dernier rapport de Hérault de Sechelles: on sait seulement qu'au commencement de ce mois, il lui avoit été offert une capitulation telle que la garnison pouvoit la souhaiter, si elle vouloit rendre la place dans trois jours.

Nous ne sommes pas plus intruits sur le sort de Valenciennes: il faut cependant que cette ville résiste encore; car si elle avoit capitulé, ou, ce qui n'est pas à supposer, si elle avoit été prise d'assaur le 11, comme on la débité, certainement, on en seroit actuellement informé. Il faut que cette place eût déjà bien souffert dès le 21 juin, puisqu'à cette époque une partie des habitans sit des démarches auprès du commandant, pour l'inviter à écouter les propositions de l'ennemi: on répandoit en même tems dans la ville des écrits capables d'appuyer cette demande. Ces instances furent si pressantes, que le commandant crut devoir y répondre par

la proclamation suivante. Nous croyons devoir la faire suivre par une piece en forme d'avis aux habitans de Valenciennes envoyée, dit-on, par les généraux autrichiens.

Proclamation du général Ferrand à tous les citoyens & citoyennes de Valenciennes.

CITOYENS,

Le conseil-général de la commune m'a rendu compte des représentations que plusieurs citovess & citoyennes lui ont faites, relativement à la malheureuse situation dans laquelle ils demeurent.

Comme vous, chers citoyens, je suis sensible à ce malneureux événement; j'en verse des larmes; mais je ne peux envisager que mon devoir envers la patrie : la loi me prescrit, sous peine de mort, de ne pas abandonner la désense des remparts, jusqu'au terme qu'elle indique.

Voudriez-vous qu'après avoir rempli jusqu'ici ma carriere avec honneur, je trahisse la nation, & que j'aille porter ma tête sur l'échasaud? Je peux bien être victime d'un assassimais je ne serai jamais traître à la patrie. & je mourrai à mon poste.

Songez, citoyens, que la ville de Valenciennes appartient à la nation entiere; elle est une des principales cless de la France. Voulez-vous que je trahisse 25 millions de nos freres qui se reposent sur la sorce de cette place, & qui vraisemblablement sont marcher une armée considérable pour venir à notre secours.

Vous voyez la barbare férocité avec laquelle les ennemis de la république bombardent & brûlent vos maisons. Vous courriez à un malheur plus grand, si ces hommes cruels & sanguinaires pouvoient jamais entrer dans vos murs. Vous savez les atrocités qu'ils ont commises dans les campagnes, où des maisons brulées, des filles & des semmes violées, des ensans egorgés, même au berceau & à la mamelle, présentent le tableau le plus horrible; le même sort vous arriveroit. Mais ce n'est pas tout encore, les François tireroient de vous la vengeance la plus terrible; ils puniroient votre soiblesse en faisant raser la ville entiere; les blessés & les samilles de ceux qui auront le malheur de périr, seront toujours les ensans de la patrie & pensionnés. Les représentans du peuple viennent de mettre à la disposition du conseil-général de la commune une somme de 100,000 liv. de France, pour donner les premiers secours, en attendant que les pertes puissent être constatées & liquidées.

Reposez-vous donc sur la Providence pour tous les moyens

de délivraree que nous attendons chaque jour. Croyez-vous que jamais ma brave garnison trahisse, non plus que moi, le sement que nous avons prêté d'être sideles à la nation & à la loi.

Ciroyens, ciroyennes, je vous conjure de vous reposer entierement sur mes soins: vous pouvez disposer de ma vie, mais jamais de mon devoir. Je vais moecuper des moyens de donner des asyles à toutes les femmes & à tous les enfans. Rendez-donc justice à ma conduite; mésiez-vous des malveillans & des suggestions persides de tous ceux qui voudroient parler de capituler avec l'ennemi avant le terme permis par la loi. Voudriez-vous m'exposer à faire la guerre à vous-mêmes, pour ne pas être accusé de lâcheté & de trahison? Voudriez-vous exposer vos magistrats, vos époux, vos peres, vos ensans, à porter leurs têtes sur l'échasaud, si, par un mouvement de compassion que la loi leur interdit, île se portoient à des actes de soiblesse.

Je vous exhorte donc, citoyens & citoyennes, à prendre en confidération toutes mes observations; je vous exhorte sur-tout à maintenir le calme & la tranqualité publique; car si je voyois le moindre tumuite, le moindre rassemblement, ou le moindre acte désendu par la loi, je ne pourrois plus me dispenser de saire mon devoir & d'user de la plus grande rigueur, quoiqu'il pût en couter à mon cœur à mon affection pour vous tous.

A Valenciennes, se 21 juin, l'an 26, de la république.

Valenciennes, le 21 juin, l'an 2º. de la république. (Signé) FERRAND, général de division, commandant la place.

Piece repandue dans Valenciennes, sous le titre d'avertissement aux habitans de cette ville.

« Oa vous trompe. L'intérêt d'un feul se met à la place de l'intérêt général. Le commandant de Valenciennes nous nomme des barbares, il aous attribue des atrocités, dont la seule idée nous sait horreur, pour vous forcer à supporter les malheur de votre situation par la crainte de plus grands maux. Il facrise les propriétés & l'existence de tous les habitans à la tyrannie de vos loix & à sa conservation personnelle. Il entend vos cris, & il ne voit que son propre danger. Habitans de Valenciennes! ne cédez pas à ce stratagême affreux & à des infiguations aussi petities. Voyez l'abine où l'est par le conservation personnelle.

Habitans de Valenciennes! ne cédez pas à ce tratagême affreux & a des infinuations aussi petisdes. Voyez l'abime où l'égoisme & la mauvaise soi vont vous plonger. Vos maisons en flammes vont s'écrouler sur vous. A peine vos malheurs en flammes vont s'écrouler sur vous. A peine vos malheurs ont-ils commencé. Vos ennemis approchent: tout ce que la guerre, tout ce qu'un fiege meurtrier & sanglant a de terrible, va être employé contre votre malheureuse ville. Aucune armée ne vient, ni ne peut vous secourir. L'ennemi est en force par-tout. On menace, on entame au contraire de tous les côtés de la France, plusieurs autres points de votre frontière. La guerre civile est dans votre patrie. L'infure s'ion contre vos tyrans sait tous les jours de nouveaux progrès. L'anarchie, la désunion & les revers céchirent la France. Vos armées sont en dérouts & dispersées. Ce langage est celui de la vérité & de la compassion. Ouvrez les yeux; réunistez-vous; montrez-vous; sauvez des flammes & de la destruction vos biens, vos femmes, vos enfans, vous-mêmes. Que l'intérêt d'un seul ne falle pas de Valencennes un monceau de cendres & de cadavres. Votre ennemi actuel est grand & généreux. P-ut-être est-il tems encore »....

& généreux. Pent être est-il tems encore p.....
Cet appel, appuvé par le feu des ennems qui fait un dégât considerable, ayout engage des hommes & femmes de cette ville, à solliciter le général Ferrand de capituler, Celuici a compati aux maux qu'éprouvent les habitans de Valencieunes; mais il leur a répondu que son devoir ne lui permettoit d'entendre aucune proposition, & qu'il ne manquera jamais à son devoir. Il espere que Custine viendra le secourir.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Jeanbon-Saint-André).

A Suite de la séance du lundi 15 juillet.

Tailleser demande, par motion d'ordre, que les prédicans du fédéralisme, buzotisme, brissotisme & girondisme, qui seroient arrêtés dans les département, soient traités comme émigrés, qu'ils soient condamnés à l'exportation, & leurs biens conssiqués au prosit de la république. On objecte qu'il y a déjà des loix contre le genra de désir

y a déjà des loix contre le genre de délit,

Billaut-Varennes demande à être entendu dans la séance, sur les députés détenus; car le tribunal révolutionnaire ne peut s'occuper de faire les poursuites qui lui sont ordonnées par le décret d'hier, avant que l'assemblée ait statué à cet égard. On demande que le projet de décret de Saint-Just soit soumis à la discussion; mais le projet & le rapport n'étant pas encore distribués, l'assemblée ajourne la discussion jusqu'à vendredi.

Legendre rappelle la demande qu'a faite Billaut-Varennes. Coutnon demande d'abord que le décret d'accusation contre Bristot soit présenté dans le jour, afin que le tribunal puisse agir, & le faire monter sur l'échasaud. Décrété. Il appuie ensuite la motion de Billaut-Varennes, parce qu'l peut, dit-il, y avoir des débats nouveaux qui servent à nous faire connoître de plus en plus les hommes que nous avons expulsés de la convention.

Duperret nous a prouvé hier que nous avions affaire, non-seulement à des conspirateurs, mais à une bande d'assassime. Un sait m'étoit échappé : rappelez-vous, citoyens, que ce même Duperret s'est porté un jour contre la montagne, & en tirant un sabre de sa canne, il en auroit frappé Marat, si des membres de ce côté-ci ne l'en avoient empêché. Hé bien ! citoyens, ce malleureux vouloit consommer lui-même un crime que les Buzot, les Barbaroux ont consé aux sons d'une semme abominable.

Et voilà les hommes qui disoient que nous étions des hommes de sang: moi qui n'aurois pas le courage d'égorger un pigeon, qui reculerois d'horreur à l'aspect du sang, si mes jambes me le permettoient. Si j'étois juré, je le dis en mon ame & conscience, je ne balancerois pas à déclarer que Duperret est l'assassin de Marat.

S'il reste encore du côté droit des hommes de probité, comme je le crois, qui ne soient pas revenus de leur ereur, je les somme de déclarer s'ils n'ont pas entendu dire que nous étions des hommes de sang, des partisans de la lui agraire, des hommes sans probité, sans soi, sans morale, sans religion, qu'il salloit mettre à la montagne un tonneau de sang pour nous raffraîchir.

Peut-on nous faire ce reproche, tandis que dans la conflitution, qui est um chef-d'œuvre de morale, j'ose le dire, quoique j'y ale contribué, le côté droit prouve qu'il ne veut pas la loi agraire, puisqu'il met la propriété au rang des droits de l'homme; qu'il n'est pas sans religion; qu'il a confervé la liberté de tous les cultes; qu'il n'est pas athée, puisqu'il a' jeté les bases de son travail en présence de d'être-Suprême, &c.

Je somme le côté droit de déclarer s'il n'est pas vrai, lorsque je me suis présenté à la tribune, que j'ai déclamé avec sorce contre ces hommes que vous avez arrêtés; s'il n'est pas vrai, dis-je, que s'on a dit : Portez un verre de sang à Couthon pour le rafraschir : je ne me récrie jamais contre les actions des hommes. Guadet n'a-t-il pas sait la motion de transsèrer le stège de la représentation nationale à Bourges, puis à Tours, assi que la convention pût se concerter avec les repélles de la Vendée,

Levassev ye pour mite de té droit uri les c rois que es membr es morts erroient frere p Comme e nous us reste deman uf heur ions aff Couthon our se f écret de

> ui a le faits cont omplices Chabot e Marat k que le numé Après Billaud-V Billaut élente de grands all, mble approch y trou iacions d ans tou & l'avilif Pet.on

ention,

onneroit

u'une ca

fur le per ta Angle par ercit ètre trait Vergniau des liai, pour l'af Le ma com ne l' velle pre traitre, c encore d

Tels I Le tyrar mais con qui le p k qui le r chaînes. B.Hau tous les

Timpress armérs. Gaspa créter, peuple p prédicans Ime, qui s comme & leurs jecte qu'il

).

a féance, nnaire ne t ordonftatué à Saint-Just oport n'édiscussion

Varennes.
on contre
nal puisse
Il appuie
1'l peut,
nous faire
avons ex-

s affaire, ande d'afcitoyens, la monport frappé ent empêent confié

tions des d'égorger fang, fi le dis en larer que probité; ur ereur,

dire que de la loi. s morale, a tonneau la constile dire, l ne veut rang des 'il a con-

ée, puis-

rai, lorssiamé avec l n'est pas de sang à contre les notion de Bourges, erter avec Levasseur rappelle que lorsque Pauchet sut envoyé à l'Abnye pour avoir applaudi a l'arrèté contre-revolutionnaire a a
mité de salut publie de Montpelher, plusieurs membres du
nité droit sourirent à la lecture de ce meme arrêté: ils ont
luis les cruels, dit-il, à l'idée de la guerre civile. Je vounois que pour toute punition, ils sustent obligés de ramaifer
es membres purs des désenseurs de la patrie, & d'enterrer,
es monts: ils reconnoîtroient le fruit de leur atrocité; ils
versoient le sils égorgé par son pere, le pere par le sils, &
le frere par son frere.

Comme le poignard menace toutes nos têtes, je demande ue nous nous occupions, avec plus d'activité, de ce qui ous reste à saire: nous avons l'instruction publique à établir, le demande que les séances soient ouvertes tous les jours à eus heures, afin que quand le poignard se présentera, nous vions assez vêcu pour le bonbeur du peuple.

Couthon: Et Fauchet qui a prêché la loi agraire, en 1791, pour se faire nommer à la législature, ce qui lui a valu un ééret de prise-de-corps, auquel l'assemblée n'a pas sait attention, a singé le patriotisme. Lorsqu'il vous a dit hier qu'il conneroit son lang pour son plus cruel ennemi, il n'a fait qu'une capucinade de son métier; sans rien dire, c'est lui qui a le plus contribué à la révolte du Calvados, ll'existe des liss contre lui, & j'espère qu'il ira bientot figurer avec ses complices.

Chabot assure que Fauchet a proposé à la Cordé, l'assassin de Marat, de la conduire chez le ministre de l'intérieur, & & que le joudi soir il la conduisit dans une loge de journaliste, u numéro 4.

Après cette discussion, l'assemblée décide qu'elle entendra Billaud-Varennes.

Ballaut-Varennes prend la parole sur les députés arrêtés; il preinte le tableau comparatif de ceux d'entr'eux qui ont joué de grands rôles, tant dans l'assemblée constituante que dans lastemblée législative & la convention nationale. Il fait des approchemens entre les actions diverses de ces hommes, & il y trouve presque toujours la preuve de leur trahison. Les iadons de la plupart d'entreux lui servent à démontrer que lans tout ils n'ont eu pour but que le maintien de la royauté à l'avilissement du peuple.

Peton, dans la nuit du 10 août, a signé l'ordre de tirer sur le peuple; il a accompagné le fils d'Egalité dans un voyage en Angleterre. Brissot disoit avant le 10 août, que quiconque par ercit d'un gouvernement républicain en France, devroit tre traité com ne un émigré. À la même époque, Guadet, Vergniaux, &c. entretenoient, par l'intermédiaire de Boze, ce liaijons avec Louis XVI, & lui donnoient des conseils pour l'assermir sur sont trône.

Le manifeste de Damouriez, qui regardoit le côté droit comme la partie saine de la convention, lui donne une nouvelle preuve de la complicité des députés prévenus avec ce traitre, dont l'intimité avec quelques-uns d'entr'eux le confirme encore dans cette idée.

Tels sont, au moins en partie, les délits qu'il leur impute. Le tyran, en opprimant le peuple, ne sasson que son métier; mais combien, selon lui, ne sont pas coupables ces hommes à qui le peuple avoit consié l'honorable emploi de le désendre, aqui le trahissent pour savoriser ceux qui yeul nt lui donner des chaînes.

B. l'aut termine par proposer le décret d'accusation contre tous les députés prévenus en général. L'assemblée ordonne l'impression de son discours, & l'envoi aux départemens & aux armé e.

Gasparin, rapporteur du comité de salut public, sait décréter, 1° qu'à l'avenir il n'y aura que quatre représentans du peuple près chaque armés de la république; 2° qu'ils seront

renouvellés tous les mois par moitié; 3°, qu'ils ne pourront déléguer a d'autres les fonctions dont ils sont revêtus.

Seance extraordinaire du lundi 15 juillet, au foir.

Des citoyens de la fection de Marfeille, en lailant à la convention le foin de venger la mort de Marat, so chargent de venger sa mémoire des calomnies auxquelles il a été en butte pendant sa vie. Ils demandent qu'il leur soit permis, de l'inhumer, au moins provisoirement, sous les atbres où il les instruisoit. Là ils lui éléveront un tombeau de gazon, ex graveront ces mots: Ci gît l'ami du peuple, assassiné par les ennemis du peuple.

Les adminitrateurs du département du Lot sollicitent des secours pour ce département, qui est sur le point d'épronver la plos affreuse disette, parce que la loi du 4 mai, mise à exécution dans le département du Lot, ne l'a pas été dans les départemens voisins. Renvoyé aux comités d'agriculture & de commerce.

Un officier de l'armée du Nord vient folliciter des secours pour un brave Mayençois, qui lui a aidé à sauver la divilion du général Miller, lors de la déroute de la Belgique. Renvoyé aux comités de la guerre & de sûreté générale.

Darrere fait adopter le projet de décret suivant sur la formation de nouvelles compagnizs de canonniers,

1°. Les sections qui, fur requisition, ont levé des compagnies de canonniers, en leveront d'autres, & complettesont les premieres.

2°. Les citoyens ne pourront être admis dans ces compagnies qu'avec un certificat de civilme.

3°. Chaque jour il y aura une manœuvre pour les canonniers.

4°. Les jours de manœuvres, les canonniers recevront 30 s. de solde.

5°. Il sera établi dans chaque département une école d'inftruction pour le canon.

6°. Il iera accordé des récompenses aux canonniers qui se dittingueront par leur adresse.

Il sest répandu de seux bruits sur la situation de Mayence. Barrere donne communication d'une lettre de Beauharnois, datée du 8. Ce général écrit que deux citoyens échappés de Mayence, lui ont sait le rapport le plus rassurant sur l'état de cette place. La garnison sait toujours bonne désense, les approvisionnemens sont en abondance; les commissaires Réal & Merlin partagent la gloire & ses dangers des soldats. Il est vrai que le commandant Meunier est mort de ses blessures c'est Aubert Dubaye qui commande actuellement dans Cassel.

Ces deux citoyens qui ont rapporté ces faits, ont confirmé la nouvelle que le fils du roi de Prusse & Kalarentz ont faillitomber entre les mains des François. Le patriotisme des défenseurs de la patrie les a sauvés ; les foldats en chantant l'air ca ira, firent découvrir leur marche.

Beauharnois termine par annoncer qu'il a fait, pour placer un poîte, une reconnoissance, dans laquelle il a tué plusieurs hommes à l'ennemi, & n'a perdu qu'un chasseur. Il envoie des assignats & de la monnoie, fabriqués par les Mayençois; pout soutenir le siège.

Les princes de Linange, autrichiens, détenus en ôtages à l'Abbaye, ont demandé à être distingués des criminels, & à être placés dans un lieu, autre que dans une maison publique. Le comité de salut public, auquel ils se sont dans leurs niclamations, propose, par lorgane de Barrere, de les faire transférer à l'hôtel Baurbon, local défigné par la municipalité. La proposition, après quelques débats, est écartée par l'ordre du jour.

débats, est écartée par l'ordre du jour.

Caillère de l'Etrang, chef des compagnies de vétérans volontaires, vient exprimet sa douleur sur la mort de Manat:

4 Je demande, dit-il, que son corps embeaumé soit porté

dans tous les départemens présens & à venir; que toute la terre voie les reftes de ce grand homme, de ce vrai républicain ». - La section des Amis de la patrie vient aussi verser des larmes sur la mort de l'Ami du Peuple; elle demande que le comité de falut public prenne de grandes mesures contre les hommes suspects. - Les hommes du 10 août réclament vengeance contre les affassins de Marat; ils sollicitent un déer t quimette à prix les têtes des Capets fugitifs & hors la loi tous les conspirateurs; ils desirent encore qu'il soit pris un parti fur les prisonniers du Temple.

Un fait qui peut servir à jeter des lumieres sur l'étendue du complot dont Marat a eie la victime, c'est que la fille Corde, comme on la conduisoit à l'Abbaye, dit à Drouet & aux autres citoyens qui l'environnoient : J'ai rempli ma tâche, les autres rempliront la leur. Drouet donna connoissance de ce

propos, dans la séance du dimanche 14. Seance du mardi 16 juillet.

Les cigyens de Dol, département de l'Îste & Villaine, envoient une adresse dans laquelle ils témoignent leur indiguation contre les administrateurs qui les ont trompés, & qui leur ont envoyé une édition altérée de la déclaration des droits & de l'acte conftitutionnel. - Levasseur lit une lettre adresse à un citoyen de l'Isle & Villaine par Fermond, membre de la convention. Cette lettre, datee du 28 juin, porte que le peuple françois doit avoir de justes inquierudes fur la liberté de les représentans; & que le plan de constitution, n'étant pas executé, ressembleroit à un plan de bâtiment dans lequel il est impossible de se loger. - Un autre membre assure qu'on a fait accroire aux départemens qu'il y avoit à peine 150 membres dans l'assemblée. — Après quelques débats, la convention ordonne la mention honorable & l'insertion de l'adresse de Dol; elle décrete qu'un huissier se rendra chez Fermond , pour lui enjoindre de venir reconnoître la lettre lue par Levasseur, & elle charge son comité d'inspection de lui présenter un état de tous les députés qui ont reçu ou fair recevoir leurs mandats au ijuillet present mois. moment après, l'un des huissiers rapporte une lettre de l'épouse de Fermond, attestant que ce député n'est pas

chez lui, & en est sorti pour se rendre à la convention. Un membre du comité d'inspection déclare que 595 membres de la convention ont reçu leurs mandats depuis le premer juillet; que 63 membres en commission, & 28 absens pour cause de maladie, n'ont pas encore reçu leurs mandats; il résute de cet état que 686 membres composent la repré-

fentation nationale.

Le citoyen Fauchet écrit de la prison de l'Abbaye, où il est détenu, que celui-là fait un mensonge, qui l'a accusé d'avoir conduit la fille Cordey dans l'une des tribunes de la convention; il déslare n'avoir de sa vie accompagné une semme aux tribunes, & proteste qu'il n'a jamais engagé ses concitoyens du Calvados à marcher sur Paris. Renvoyé au

comité de sûreté générale. Guffroi donne lecture d'un arrêté pris, le 4 juillet, par la section de Bordeaux, nº. 21 : cette section remontre aux citoyens de Bordeaux, que, sans le vouloir peut-être, ils se laissent prendre aux pieges du sédéralisme, entraîner à la guerre civile; que la convention est la seule planche qui reste dans le naufrage, & que c'est un crime ou un égarement in-concevable de faire marcher des troupes contre Paris, la mere de la révolution & le berceau de la liberté. - Mention honorable, & infertion au bulletin.

Le général Custine écrit de Cambrai, le 15 juillet, « hier,

15, à 4 heures du matin, les postes avances des stanqueurs de droite, ont été attaqués par les janissaires de la coalition des rois, en nombre très-supérieur : ils ont forcé les troupes républicaines à se retirer du poste de Saint-Amand; mais bientot renforcées, elles les ont à leur tour forcés à la retraite, après un combat qui a duré jusqu'à fix heures : 18 de nos soldats ont été pris ou tués dans cette action; un grand nombre d'ennemis ont perdu la vie; nous leur avons fait ausst beaucoup de prisonniers. Je ne dois point laisser ignorer l'action du citoyen Peylle, volontaire du departement du Nord, qui, poursuivi par un hussard autrichien qu'il avoit manqué d'un coup de son arme, l'a percé de sa bayonnette, l'a renversé de son cheval, & a tué sur place le cheval & le huffard ».

Le même général envoie plusieurs lettres & imprimés qui lui ont été adressés par les fédéralistes de Bordeaux & de Caen, & par Félix Wimpffen; il envoie en même-tems les répontes fortes & républicaines qu'il a faites. Custine se plaint de co que le ministre de la guerre enleve à l'armée du Nord des bataillons entiers & de la cavalerie, pour les faire marcher ailleurs; il déclare qu'il donnera les ordres les plus formels pour empêcher qu'aucun des corps qui composent les deux armées du Nord & de la Moselle, se mettent en marche pour l'intérieur, sans une autorisation expresse de la con-

vention. - Renvoyé au comité de salut public.

Le citoyen David, au nom du comité de salut public, annonce que l'excessive chaleur hâtant la putréfaction du corps de Marat, il ne sera pas possible d'exécuter le projet conçu pour les funérailles de ce patriote : un drap mouillé sen posé simplement sur le corps, & rendra assez bien l'idée de la baignoire; on l'arrosera de tems en tems, cela arrêtera la rapidité de la putrésaction. La convention nationale en corps, la commune & le département, les tribunaux & les sociétés populaires formeront le cortege. Le corps sera inhumé dans le jardin des Cordeliers, lieu où Marat aimoit à s'entretenir de patriotisme avec ses concitoyens. Dans l'oraison funebre on n'oubliera de faire sentir au peuple la perte qu'il fait de son meilleur ami. « Caton! Aristide! Fabricius! Phocion! je vous ai admiré, s'écrie David; mais je n'ai pu vous cor-noître.... J'ai coanu Marat.... il suffit : je me tais; la posterité lui rendra justice ».

Après avoir entendu ce rapport, la convention décrete que ses membres se réuniront à cinq heures dans la salle, & sortiront à fix pour assister aux funérailles de Marat.

Dubois-Dubay, représentant-député, écrit de Maubeuge, en date du 12 juillet, que le général Tourville a pris une redoute autrichienne en avant de cette ville : l'action a été brillante, toutes les troupes qui y out eu part, se sont parfaitement bien conduites.

Les représentans-députés dans le département de l'Eure, écrivent de Vernon, le 15 juillet, qu'après avoir resté quelques tems à Passiy, les troupes républicaines se sont avancées dans les bois & vers les hauteurs qui commandent Eyreux : on a appris que les rebelles avoient évacué cette ville & repris le chemin de Caen : cette derniere place ne tardera pas d'être délivrée aussi des sectateurs du fedéralisme. Plusieurs communes & districts du Calvados, les tribunaux criminel, civils & de commerce de la Manche improuvent les arrêtes liberticides pris par les infames administrateurs.

LOTERIE NATIONALE DE FRANCE. Second Tirage de juillet.

37. 40. 66. 81. 13.

Le Bur ancien H o liv. po d'autre

> emiers (nation des terr avec neore qu us prob daircie. Les pré & au Gre wers v entendre apport a ite répu u'il vient ccordé, ent més ratinski Les me unis por s nomin re moin Amfi Stan

LECHA

urg. Je me ent d'et ofcription ns le pr accore

xquelle

L'é êqu

russe qu

t qu'il

u prince

rant l'i ption, n des at-ils é

Tamen